

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE546

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 14

A la première phrase de l'alinéa 10, après la deuxième occurrence du mot :

« besoins »,

insérer les mots :

« en hébergement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.